

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE (11/12/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUNGAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. DESSART Philémon, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTEES : 7

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Madame Danielle SCHATTEL), Mme Laureen LASSEUR (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUNGAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

20 – 11 décembre 2025

20. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Rapporteur : Madame Nicole LAFFINEUR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2025 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention des déchets,

Vu la délibération n° 10/2025-30 établi par le conseil communautaire de la communauté de communes Terres des Confluences,

Considérant le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la communauté de communes Terres des Confluences,

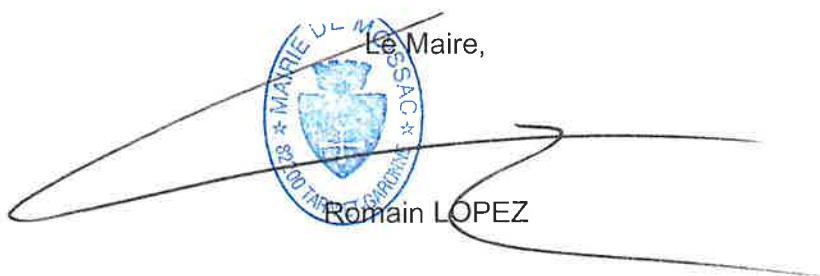
Entendu l'exposé du rapporteur, et après lecture de ladite délibération, Monsieur le Maire la soumet à l'approbation du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2024

Pour copie conforme
Moissac, le 12 décembre 2025

Le Maire,
Romain LOPEZ



Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

